

DELIBERATION N° 79/20 - VENTE LAME DE DENEIGEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- suite à la demande de la Commune de MESSEIN, autorise le Maire à vendre à cette commune une lame de déneigement acquise en 1971 au prix de 2 892 F 99 TTC.